KEOLIS LANGUEDOC

Note de Service

A compter du Lundi 2 Novembre 2020, La desserte du Village de Meynes s'effectuera selon un itinéraire fixe et « à sens unique » pour les services scolaires à destination de Remoulins, Aramon et Beaucaire

La preise en charge des élèves à l'arrêt Mairie se fera exclusivement du côté de la place (coté mairie, en direction de Nîmes)

Les cars n'emprunteront plus l'avenue de la promenade dans le sens de la montée

L'itinéraire ne passera plus par l'arrêt « Carquette Bas » qui est supprimé
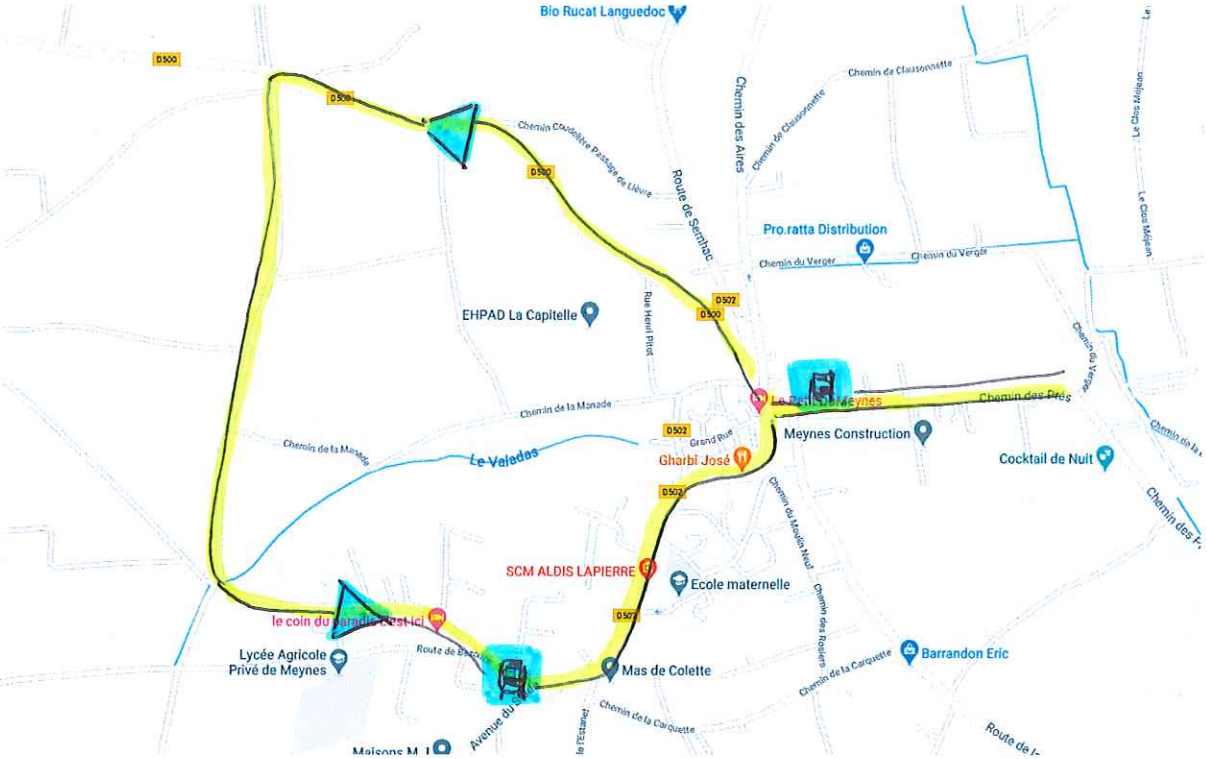
Il est rappelé par ailleurs que la route du chemin des Aires est strictement interdite aux autocars